



COMPTE-RENDU SEANCE DU 26 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 26 janvier 2023.

Décide :

A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 07 décembre 2022

Projet d'extension de la vidéoprotection urbaine

D'AUTORISER, M. le Maire à définir, puis d'engager un plan pluriannuel d'investissement d'un projet d'extension de vidéoprotection urbaine, regroupant les objectifs opérationnels définis ci-dessus et contenus dans une enveloppe budgétaire qui sera validée au fur et à mesure de son avancement, et régulièrement présentée au Conseil Municipal ;

D'AUTORISER, M. le Maire à signer tous documents et engager toutes démarches permettant de solliciter toutes subventions liées à cette opération

Marché entretien des espaces verts 2023-2026

D'AUTORISER M. le Maire à lancer la consultation correspondante ;

DE SOLLICITER l'avis de la CAO ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer la commande avec la société mieux-disante.

Marché renouvellement par copieurs et imprimantes

D'AUTORISER M. le Maire à lancer la consultation en procédure adaptée pour les prestations de location, entretien et maintenance de l'ensemble du parc copieurs et imprimantes de la Commune.

Retrait de la délibération du 28/04/2022 concernant la parcelle n°488 Section 32

D'AUTORISER, Monsieur le Maire à procéder au retrait de la délibération du 28/04/2022 approuvant l'autorisation d'acquisition de la parcelle n°488 section 32.

Convention de location pour la gestion de la Maison de Retraite « Les Glycines » et de l'Unité Alzheimer – Avenant n°1

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 de la convention accordant à THERAS Santé, une prolongation de la convention actuelle, et prévoyant une révision tarifaire.

Modalités de mise en œuvre de l'action sociale au sein de la ville

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires au financement de ce dispositif ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs annexée à la délibération ;

DE COMPLETER la délibération du 28 janvier 2021 relative au RIFSEEP par ces dispositions.

Signature de la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service missions Intérim et territoires du Centre de Gestion de la Moselle

D'APPROUVER la convention cadre annexée à la délibération ;

D'AUTORISER M. le Maire ou son délégué à signer cette convention avec M. le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents ;

D'AUTORISER M. le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service ;

Et PRECISE que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Adhésion au Centre National de l'Action Sociale

DECIDE de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité (ou établissement public), et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2023, par effet rétroactif. Cette adhésion est renouvelée annuellement par tacite reconduction. Et autorise en conséquent le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS ;

DECIDE de verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant : le nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes, multiplié par le montant forfaitaire de la cotisation par bénéficiaires actifs ;

DECIDE de désigner : M. Michael BRTOLOTTI, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la Ville de GUENANGE au sein du CNAS ;

DECIDE de faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter la Ville de GUENANGE au sein du CNAS ;

DECIDE de désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission ;

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette adhésion.

Nomination d'un directeur de la régie communale à autonomie financière de la chambre funéraire et fixation de sa rémunération

DECIDE d'autoriser le Maire à nommer Madame WEINIGEL Stéphanie en qualité de directrice de la régie communale à autonomie financière de la chambre funéraire à compter du 1^{er} février 2023 ;

DECIDE de lui verser sur le budget de la chambre funéraire une indemnité correspondant à 13h par mois (13/151.67) calculée sur la base de son indice majoré.

DECIDE de prendre en charge et de l'accompagner à effectuer sa formation diplômante dans un délai de 12 mois ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires pour l'application de cette délibération

Cette décision prendra effet au 1^{er} février 2023.

Le Maire,
Pierre TACCONI

